

## LES ACTEURS DE LA GESTION COLLECTIVE DES DECHETS

### Détenteurs

**Les détenteurs** sont les entreprises ciblées par le projet. Elles sont abordées ici en tant que détenteurs de déchets, ce qui n'est qu'une facette mineure, voire cachée, de ces entreprises. La réussite du projet dépend de leur adhésion au service envisagé. Or elles sont, la plupart du temps, libres de choisir d'autres solutions moins contraignantes ou moins onéreuses.

### Prestataires

**Les prestataires** sont les professionnels à qui l'on demande d'assurer le service collectif envisagé. Ce sont généralement ceux assurent le traitement des déchets des entreprises dans la zone considérée. La réussite du projet dépend de leur décision d'assumer le service envisagé et d'y apporter leurs compétences. Ils doivent donc y trouver un intérêt.

### Porteur projet

**Le porteur de projet** est une structure non-commerciale comme une chambre de commerce et d'industrie, une chambre de métiers, une association d'entreprises, un gestionnaire de zone, une collectivité... Elle constitue le moteur principal du projet, le pivot du circuit d'information.

### Promoteurs

**Les promoteurs** : Ils sont principalement des structures publiques ayant une mission d'intérêt général en rapport avec l'environnement, l'aménagement du territoire ou le développement économique. Ce sont des organismes comme l'ADEME, les agences de l'eau, les DREAL, le conseil régional ou d'autres collectivités territoriales. Ils apportent un financement et/ou un soutien technique, méthodologique et décisionnel (collectivités).

### Bureau d'étude

**Le bureau d'étude** : Il permet d'étudier la situation de départ et contribue à élaborer et à organiser le service de gestion collective. Il apporte des compétences sur la gestion des déchets des entreprises et la communication. Dans certains cas, le recours à un bureau d'étude n'est pas indispensable.